



Impossibilité de payer les frais de scolarité

Par **ivano**, le **11/03/2009** à **08:35**

bonjour

je suis divorcé depuis 01/2004

je paie ma pension pour mes 2 enfants mais je suis dans l'impossibilité de payer les frais de scolarité en plus depuis septembre 2008 (suite à un jugement du 28/08/2008....

mon ex femme m'envoie un courrier de mise en demeure....que faire...quelle est sa valeur juridique?????????

merci de m'aider